

Mr Mme Michel BOUDET
39 Bis Boulevard de l'Océan
Sainte Marie sur Mer
44210 PORNIC
Mob : 06 07 16 05 70
Bur : 02 41 88 25 89

Une enquête d'utilité publique relative à la dérogation d'ouverture annuelle des établissements de plage a été lancée du 31/10/2018 9h au 30/11/2018 17h. Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer à ce sujet.

Le positionnement de Pornic comme ville touristique attrayante est indéniable. L'aspect touristique ne se limite pas à la période estivale mais va bien au-delà. Désormais, la fréquentation s'effectue tout au long de l'année. Il y a des poches de vie tout le long du littoral, notamment la plage des Grandes Vallées.

Pour rendre Pornic attrayant et lui permettre de le rester, la mairie a raison de revoir les dérogations d'ouverture à l'année des établissements de plage.

Je suis résident Boulevard de l'Océan, à Pornic et à ce titre je ne peux que constater que l'établissement Zagaya a profité, à juste titre, d'une extension de son établissement. Il a été amené à embaucher une dizaine d'employés ; ce qui est important. Il est, de plus, réellement ouvert toute l'année et sa fréquentation quotidienne est importante. Je suis donc tout à fait favorable à cette dérogation d'ouverture à l'année pour le Zagaya.

Résident Boulevard de l'Océan, je n'aborderai que la plage des Grandes Vallées.

Il est une chose d'autoriser des dérogations d'ouverture à l'année des établissements de plage mais encore faut-il s'assurer que cela se fasse sans danger.

Lorsque la plage des Grands Vallées a été « dévastée » au mois de Juin 2018 et ce à deux reprises, le Zagaya, fort heureusement, a d'ailleurs été faiblement touché ; il n'y a pas eu de victimes mais la plage était totalement ravagée alors que la période estivale avait commencé. Mais l'accès à cet établissement de plage a été perturbé pendant la durée des travaux.

Ces dommages n'ont pas été causés que des pluies importantes. Est venue s'ajouter la difficulté d'écoulement des conduits d'eaux pluviales anciens et obsolètes qui ont dénaturé la plage devant le Zagaya.

Je suis malheureusement bien placé pour m'exprimer puisqu'aussi bien l'écoulement des eaux pluviales provenant des parties hautes des Grandes vallées qui traverse notre terrain n'a fait l'objet d'aucun entretien ou modification depuis au moins 50 ans alors que la partie haute a vu son urbanisation se développer de façon très importante, la construction d'un golf 18 trous qui relâche de l'eau (d'ailleurs est-ce normal ? licite ? autorisé ?)... J'ai d'ailleurs eu, en juin 2018, 1,50 m d'eau dans ma maison....

Il est indispensable que la municipalité qui autorise l'urbanisation importante s'intéresse, entre autre, aux conduits d'écoulement d'eaux pluviales et s'assure qu'ils ne sont pas devenus obsolètes ou inefficaces de sorte qu'au-delà des ouvertures annuelles les accès plage ne soient pas abîmés et les ouvertures et fréquentations empêchées.

